

Jean FANIEL*

Le Collectif belge des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions : entre mobilisation et expertise.

Résumé

Depuis longtemps, le Réseau des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions est bien implanté au sein du mouvement «altermondialiste». Ce texte explore, en les resituant dans le contexte européen, l'histoire, les pratiques et modes d'action de la branche belge des Marches. Il se penche en particulier sur le rôle que l'«expertise» développée par le groupe belge permet à celui-ci de jouer au sein du Réseau des Marches européennes et sur la scène socio-politique nationale belge. Mobilisation des ressources, importance de la structure des opportunités politiques, rapports entre mondes associatif et syndical, européanisation de l'action collective et articulation des pratiques du Collectif belge des Marches à l'échelon européen et sur la scène nationale sont appréhendés à travers la présente recherche.

Parmi les mouvements «antimondialistes» ou «altermondialistes»¹, celui des *Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions*² fait en quelque sorte figure de précurseur. En 1997 et 1999, des marches parties de différents pays ont sillonné l'Europe, regroupant des chômeurs, des personnes en situation de précarité (y compris des sans domicile fixe), mais également des salariés. Après avoir traversé plusieurs centaines de villes, ces cortèges ont rassemblé respectivement 50.000 et 30.000 manifestants lors des rassemblements tenus en marge des sommets européens d'Amsterdam (juin 1997) puis de Cologne (juin 1999) à l'appel du Réseau des Marches³ (Mathers, 1999 : 16, Chabanet, 2002 : 461-2 et Lévy, 2003 : 197).

Si de telles marches n'ont plus été organisées depuis lors, le Réseau des Marches européennes et ses militants restent toutefois bien présents dans les contre-sommets qui sont quasiment devenus une habitude du mouvement altermondialiste, ainsi que dans l'organisation et la participation aux forums sociaux se tenant à différents échelons.

Il en va de même en Belgique, où un groupe s'est mis en place dès 1996 pour organiser l'accueil des marcheurs passant notamment par Bruxelles, Liège ou Charleroi, et dont les militants ont été et restent impliqués dans différentes associations et/ou syndicats actifs en Belgique ou au niveau européen.

L'objectif de ce texte est d'examiner le parcours de ce *Collectif belge des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions*⁴ de sa naissance à son activité présente, en cherchant en particulier à cerner le rôle de cette composante

Assistant en Science politique à l'Université libre de Bruxelles (U.L.B.), chercheur au Centre d'Etude de la Vie politique (Cevipol). Prépare une thèse de doctorat sur la représentation syndicale des travailleurs sans-emploi en Belgique. jfaniel@ulb.ac.be +32.2.650.30.47 Avenue F. Roosevelt 39, B-1050 Bruxelles, Belgique.

¹ L'objet de ce texte n'étant pas de discuter de l'étiquette à utiliser pour désigner ce ou ces mouvement(s), j'utiliserai indistinctement les appellations «anti-» ou «altermondialistes» dans les pages qui suivent.

² Ci-après dénommées, par souci de simplicité, «Marches» ou «Marches européennes» (avec une majuscule).

³ Il est à noter que le Réseau des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions n'est pas la seule organisation regroupant des chômeurs au niveau supranational. L'*European Network of the Unemployed* (ENU) est un réseau apparu dès les années 1980. Voir Royall, 2002.

⁴ Ci-après dénommé «Collectif belge» (avec une majuscule) ou «Collectif belge des Marches».

nationale dans l'ensemble transnational que forme le Réseau des Marches européennes, mais aussi à comprendre l'influence de ce collectif sur le mouvement social et syndical belge et à «mesurer» sa capacité de mobilisation.

L'hypothèse que l'on peut formuler *a priori* est que la branche belge des Marches européennes est passée d'une activité essentiellement axée sur la mobilisation pour se transformer peu à peu en une organisation davantage active sur le plan de l'analyse des documents de l'Union européenne, cette «expertise» influençant la définition de la ligne politique du Réseau des Marches européennes et de certains mouvements sociaux belges. L'action «de masse» aurait ainsi cédé peu à peu la place à la réflexion sur les politiques arrêtées et mises en œuvre par l'Union européenne.

Pour tester cette hypothèse et examiner les implications du Collectif belge des Marches à différents niveaux, ce texte commencera par présenter les outils d'analyse ainsi que les sources qui seront utilisés dans les pages qui suivent. Un bref rappel de l'origine et de l'histoire des Marches, en tant que mouvement actif au niveau européen, précédera les développements consacrés à l'examen du Collectif belge.

Cadre d'analyse

La «marche»

Si peu de Belges ont pris une part importante aux marches de 1997 et 1999 (la Belgique n'étant traversée, il est vrai, qu'en fin de parcours, à la différence de la France ou d'autres Etats), la marche, en tant qu'acte collectif, est au cœur même du répertoire d'action utilisé par les chômeurs et précaires militants du Réseau des Marches. Il est dès lors nécessaire de s'intéresser un minimum à cette forme de mobilisation et de médiatisation d'une revendication.

L'idée d'organiser des marches de chômeurs traversant l'Europe et portant des revendications adressées à l'Union européenne est née en France (cf. *infra*). Pourtant, cette forme de protestation n'est pas spécialement originaire de ce pays (Lévy, 2003 : 198, Pigenet & Tartakowsky, 2003a : 7) et constitue même, selon D. Tartakowsky (2000 : 17), une « rupture avec la tradition manifestante qui s'est constituée en France comme une pratique urbaine », ajoutant que « la marche prétend aux routes et non plus à la rue ».

Cet élément du répertoire de l'action collective n'est pas non plus propre aux mouvements de chômeurs, comme l'indique le numéro spécial que *Le Mouvement social* a récemment consacré à ce thème⁵. Cependant, il faut reconnaître qu'une telle forme de mobilisation s'adapte bien aux sans-emploi, ceux-ci ne disposant par définition pas de l'arme de la grève pour faire connaître et aboutir leurs revendications. En outre, « la forme «marche» a [historiquement] permis à des groupes dominés, ayant un accès extrêmement réduit, voire nul, aux «lieux de pouvoirs» [...] de se rendre visibles » (Chabanet, 2002 : 474). Ainsi, marcher à travers villes et campagnes avec des demandes et un objectif précis permet aux chômeurs, membres d'un groupe dit «à faibles ressources», «désavantagé» ou encore «marginalisé» selon les paradigmes utilisés (cf. notamment Royall, 2000), de faire connaître leur condition et leurs revendications non seulement aux autorités, mais aussi, plus largement, à l'opinion publique (Chabanet, 2002 : 475-6, Debouzy, 2003 : 38-9, Pigenet & Tartakowsky, 2003a : 7 et 2003b). Une telle démarche leur donne également la possibilité de côtoyer d'autres personnes vivant de semblables situations de précarité, d'« esquisser de nouveaux cadres et formes de sociabilité et, par là, [de] poser les fondations d'identités, de communautés et d'organisations originales » (Pigenet & Tartakowsky, 2003a : 11).

Les premières grandes marches de chômeurs se sont développées en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dès la fin du XIX^e siècle, suivies d'autres en Allemagne, Belgique, Espagne et

⁵ *Les Marches*, n°202, janvier-mars 2003, pp. 3-182.

Italie (Demazière & Pignoni, 1998 : 75 et sq., Debouzy, 2003 : 18-20). Ce n'est cependant que lors de la seconde « vague » de marches de chômeurs, dans les années 1930, que de telles formes de protestation font leur apparition en France (Demazière & Pignoni, 1998, Tartakowsky, 2000, Schmit & Spadoni, 2000 : 25-31 et Pigenet & Tartakowsky, 2003b : 85). Et quand elles resurgissent dans les années 1960⁶, puis en 1994, leurs protagonistes ne les replacent pas dans une quelconque filiation avec les marches de chômeurs français des années trente, mais les rapprochent plutôt des marches antiségrégationnistes américaines ou de celles menées par les beurs au début des années 1980 (Tartakowsky, 2000 : 21, Chabanet, 2002 : 474 et Pigenet & Tartakowsky, 2003b : 92-3).

Pour les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions comme pour leur précédent français de 1994, « on est donc en présence d'une culture protestataire empruntée à d'autres, dont la mémoire nationale (ou plutôt régionale) s'est semble-t-il perdue, mais qui a circulé de manière souterraine et qui resurgit à l'occasion » (Tartakowsky, 2000 : 21).

Mobilisation des ressources et opportunités politiques

Ce rapide survol de la place que tient la marche dans le répertoire d'action des chômeurs indique toute l'importance de la question des ressources disponibles pour cette catégorie d'acteurs, ainsi que de celle de la structure des opportunités politiques dans laquelle leurs organisations développent leurs actions⁷.

Si l'on se place dans une optique d'analyse des mouvements de chômeurs en termes de mobilisation des ressources, l'organisation et l'action collective de tels acteurs apparaissent, en tout cas dans la version classique de ce paradigme, comme problématiques et peu probables, vu la faiblesse des ressources dont les sans-emploi disposent. Toutefois, certains auteurs ont montré (voir en particulier Maurer, 2001) que les chômeurs ne sont pas totalement dénués de toutes ressources, si du moins on considère ce terme dans un sens plus large que celui des seules ressources financières. En outre, la marche permet de mettre en valeur certaines caractéristiques de la condition et des mouvements de sans-emploi. Le temps, généralement considéré comme inutile et vide de sens (Lazarsfeld *et al.*, 1932), devient ici une ressource, puisque c'est précisément leur « inactivité » qui permet à des chômeurs, des RMIstes ou des SDF de prendre part à des marches s'étalant sur plusieurs semaines. D'autre part, la marche et les activités qui se déroulent en marge de celle-ci, dans les villes-étapes, donnent une certaine visibilité aux revendications des chômeurs et attirent les regards médiatiques sur ce mouvement et ses demandes (Chabanet, 2002 : 475-6).

La structure des opportunités politiques (entendues dans un sens large, incluant les dimensions sociale, économique, médiatique, etc.) dans laquelle les mouvements de chômeurs évoluent pèse également sur leurs formes d'organisation, leurs revendications et le degré d'aboutissement de celles-ci. Il en va de même pour les Marches, tant en ce qui concerne l'échelon communautaire européen que sur le plan national pour chacune des branches nationales de cette organisation. Dans le cas belge, des éléments comme la durée du chômage (en principe illimitée, sauf pour une catégorie particulière de personnes), son niveau (assez élevé par rapport à d'autres pays), ou encore son mode d'indemnisation (essentiellement via les organisations syndicales, puissantes, pour des raisons historiques - Vanthemsche, 1994) expliquent en bonne partie la faiblesse des mouvements de chômeurs (Faniel, 2002). L'appui relativement constant des élites politiques et syndicales belges, toutes

⁶ Davantage sous la forme de marches de mineurs ou de sidérurgistes, il est vrai, mais néanmoins dans un contexte de lutte contre les fermetures d'entreprises et pour le maintien de l'emploi (Tartakowsky, 2000 : 21).

⁷ Sur les concepts de *mobilisation des ressources*, de *structure des opportunités politiques* et de *répertoire d'action*, ainsi que sur les paradigmes qui y sont liés, voir notamment, en français, les synthèses de Fillieule & Péchu, 1993, Neveu, 1996, Giugni, 1996, Chagnollaude, 1997, Lafargue, 1998 ainsi que Bérourd, Mouriaux & Vakaloulis, 1998.

tendances confondues, à la construction européenne constitue également un élément non négligeable du contexte dans lequel évolue le Collectif belge des Marches. Les ressources mobilisables par ce collectif, tout comme la structure des opportunités politiques dans laquelle celui-ci évolue sont donc à examiner de près pour en comprendre au mieux le fonctionnement et les effets.

Contexte national et échelon européen

La dimension transnationale du mouvement que constituent les Marches européennes est assurément l'une de ses caractéristiques fondamentales, des plus digne d'intérêt. Néanmoins, ce Réseau est formé d'antennes nationales, également actives sur leur scène socio-politique propre. La façon dont les activités nationales et européennes du Collectif belge s'articulent est évidemment au cœur des préoccupations de cette recherche.

Comme je l'ai évoqué plus haut, les marches de chômeurs sont réapparues en 1994 en France, à l'appel, notamment, d'AC ! (Agir ensemble contre le chômage) (Salmon, 1998 : 213, Aguiton, 2001 : 193). Rapidement s'impose le choix d'étendre une telle protestation à l'échelon international, à travers les Marches européennes qui « contribuent à diffuser l'idée d'une nécessaire projection du mouvement social au-delà des scènes nationales. La construction d'un mouvement d'ensemble national passe aussi par l'europanisation de la conflictualité sociale » (Bérout, Mouriaux & Vakaloulis, 1998 : 200).

Précisément, dans son étude des Marches européennes, D. Chabanet (2002 : 483-5) distingue quatre types d'«europanisation de l'action collective». Il reprend à D. Imig et S. Tarrow (2002) trois notions : « la protestation intérieure coordonnée » : des protestations visent une cible nationale mais s'organisent simultanément dans différents pays ; « le conflit transnational » : des coalitions transnationales d'acteurs prennent pour cible l'UE ou quelque autre acteur supranational ou transnational en réaction à des mesures communautaires ; « la protestation intérieure » : des acteurs nationaux protestent à l'intérieur d'un pays contre des mesures communautaires ». D. Chabanet propose également un quatrième cas d'espèce : « l'externalisation de la protestation » : des coalitions transnationales d'acteurs prennent pour cible l'UE pour s'opposer à la politique menée par les gouvernements nationaux » (p. 484). L'on verra dans la suite de ce texte que, à travers sa participation au Réseau des Marches européennes, mais aussi par le biais de ses actions propres menées sur le terrain national, le Collectif belge des Marches relève partiellement de chacun de ces quatre types d'articulation de l'action nationale et européenne.

Plus encore, les pages suivantes montreront que non seulement le Collectif belge utilise sa connaissance de la réalité sociale nationale, appréhendée à travers ses luttes propres, pour alimenter sa réflexion sur l'évolution de la politique de l'Union européenne, mais que sa connaissance de cette dernière, acquise par et pour le travail au sein du Réseau des Marches, permet également au Collectif belge de resituer les luttes sociales et politiques menées contre des réformes gouvernementales belges dans le cadre plus large de l'évolution des grandes orientations sociales, politiques et économiques décidées au niveau de l'UE. De cette manière, le Collectif illustre pleinement le constat d'A. Mathers (1999 : 18), qui relève que « a significant aspect of the protests has been their cross-national dimension. Activists from across the continent have been present at the nationally based actions and they have been able to draw attention to the commonality of the diverse struggles ».

Syndicats et Marches européennes

Les quelques études portant sur les Marches européennes (Chabanet, 2002, Lévy, 2003 : 197-206) soulèvent également l'importante question des rapports qu'entretient ce mouvement avec le monde syndical, relevant la filiosité (au moins initiale) de la plupart des grands syndicats nationaux face à ce mouvement ciblant les chômeurs. A ce titre, le cas belge mérite une attention toute particulière. En effet, les organisations syndicales y sont

profondément et puissamment implantées⁸. En outre, pour des raisons historiques (voir Vanthemsche, 1994), elles jouent un rôle majeur dans la vie des chômeurs puisque c'est principalement via leurs services que ceux-ci peuvent recevoir leurs allocations. Aussi n'est-il pas étonnant que 85% des chômeurs belges soient affiliés à un syndicat (Arcq, 1993 : 15 et Arcq & Aussems, 2002 : 20).

D'autre part, les relations entre monde syndical et monde associatif (ONG, collectifs, associations en tout genre, etc.) sont à la fois une réalité empirique et l'objet croissant de débats entre les acteurs issus de ces horizons (que l'on songe notamment aux discussions traversant les forums sociaux locaux, nationaux et internationaux). Pourtant, peu de travaux scientifiques ont jusqu'à présent été précisément consacrés à l'étude de ces relations (Bellal *et alii*, 2003 : 5). Ces rapports peuvent être de différentes natures, les associations agissant « en partenaires ou relais du syndicalisme, parfois en précurseurs et aussi en concurrents » (Barthélémy, 2000 : 22). Dans bien des cas, les pratiques de collaboration sont toutefois davantage le fruit de rapports interpersonnels et/ou de double implication militante (syndicale *et* associative) de certaines personnes (Genard, 2002 : 33, Faniel, 2003) que de pratiques officielles, instituées entre syndicats et associations eux-mêmes (même si, bien sûr, ces différentes organisations ont également des contacts officiels via des structures «coupoles» ou «parapluies». Pour la Belgique, voir Hellemans, 1993 et Rihoux & Molitor, 1997).

Les relations qu'entretiennent le Collectif belge des Marches et les organisations syndicales belges constitueront donc un objet d'analyse intéressant dans cette recherche, soulevant plusieurs questions : quel rôle les syndicats ont-ils joué dans la formation du Collectif ? Quels rapports entretiennent-ils avec celui-ci ? Leur pratique à l'égard des chômeurs a-t-elle été influencée par l'existence et les actions des Marches européennes ?

Sources

Outre la littérature scientifique, la présente étude utilise différents types de sources pour reconstituer le parcours du Collectif belge des Marches et examiner les divers éléments évoqués jusqu'ici. Documents internes du Réseau et du Collectif belge des Marches (informations échangées par courrier électronique, documents d'analyse, procès-verbaux de réunions, etc.) ainsi que publications destinées à l'extérieur (tracts, journaux, livres, cartes blanches publiées dans la presse) seront de première utilité. Un relevé systématique des articles consacrés aux Marches par le journal *Le Soir* (principal quotidien belge de langue française) depuis 1996 servira de seconde base documentaire. Les observations réalisées lors de quelques réunions et actions du Collectif seront également mises à profit. Enfin, des entretiens semi-directifs de militants (actuels ou ayant quitté le mouvement) compléteront ce tableau.

Origine et développement des Marches européennes

L'objet de cette section n'est pas de revenir dans le détail sur la genèse et le parcours des Marches européennes⁹, mais de broser à grands traits leur histoire afin de contextualiser l'expérience du Collectif belge abordée plus loin.

Comme je l'ai indiqué plus haut, les marches de chômeurs organisées en France au printemps 1994 par des associations comme AC ! constituent l'un des fondements du

⁸ A la fin des années 1990, on comptait environ 2,6 millions de personnes affiliées à l'une des trois grandes organisations syndicales belges (Ebbinghaus & Visser, 2000 : cd-rom). Cela représentait un taux de syndicalisation brut dépassant les 70% et un taux net (si l'on ne tient pas compte des affiliés chômeurs, retraités, etc.) s'affichant au-delà de 55% (Arcq & Aussems, 2002 : 24). De tels chiffres rapprochent davantage la Belgique des pays scandinaves que de ses voisins du Bénélux.

⁹ Sur ce point, je renvoie en priorité le lecteur intéressé aux textes de D. Chabanet (2002) et C. Lévy (2003 : 197-206), même si d'autres documents sont également disponibles sur ce sujet (Salmon, 1998 : 213 et sq. ou Mathers, 1999 et, pour le point de vue des acteurs eux-mêmes, Aguiton 1999 et 2001, Marches européennes, 1997 ou Schmit & Spadoni, 2000).

mouvement européen qui se développera quelques années plus tard¹⁰. Ces actions collectives sont d'une certaine manière un premier aboutissement du développement de diverses organisations de chômeurs dans l'Hexagone durant les années 1980 et 1990 (Fillieule, 1993, Demazière & Pignoni, 1998, Salmon, 1998, Royall, 2000 ou Maurer, 2001). Peu à peu s'impose la nécessité de transposer la lutte des chômeurs et précaires au niveau européen, face à une Union européenne se constituant essentiellement sur des bases économiques et monétaires tournées vers le libre-échange.

En juin 1996, des organisations de chômeurs et précaires ainsi que des syndicalistes venus d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, de France, d'Irlande, d'Italie et du Royaume-Uni (Marches européennes, 1997 : 10-1) se rencontrent en marge du sommet européen de Florence et décident de lancer l'idée de marches convergeant l'année suivante sur Amsterdam où devra se conclure la Conférence intergouvernementale de l'Union européenne. Les signataires appellent notamment à la création de « comités [nationaux] d'organisation des marches regroupant syndicats, associations et individus soutenant ce projet » (idem, 11). En février 1997, les *Assises européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions* se tiennent à Bruxelles et définissent plus précisément les revendications des futurs marcheurs (idem, 90-6).

Les marches sur Amsterdam débutent en avril 1997 et se clôturent deux mois plus tard, par une manifestation réunissant quelque 50.000 personnes au moment même où se tient le sommet des chefs d'Etat et de gouvernements européens. Des marches plus limitées se rendront ensuite à Luxembourg (novembre 1997), Cardiff (juin 1998) et Vienne (décembre 1998), donnant à chaque fois l'occasion aux marcheurs issus de différents pays de faire plus ample connaissance et de confronter leurs expériences nationales. Le mouvement des chômeurs français de l'hiver 1997-98 servira bien entendu de modèle et d'encouragement pour poursuivre la lutte. En juin 1999, la marche sur Cologne (où doivent se tenir à la fois un sommet européen et un sommet du G8) est ponctuée par un cortège d'environ 30.000 manifestants.

Depuis Cologne, les militants des Marches sont certes présents à chacun des contre-sommets organisés par ce que l'on a pris l'habitude d'appeler le mouvement altermondialiste. Ils ont ainsi défilé à Nice (2000), Göteborg, Liège, Gand et Laeken (2001), Séville et Barcelone (2002) ou encore Thessalonique (2003). Cependant, ces actions ne sont plus précédées à proprement parler de « marches » telles que celles vers Amsterdam et Cologne qui ont fait la visibilité du mouvement. De plus, le Réseau des Marches n'est aujourd'hui plus la principale organisation, loin de là, à convoquer ces manifestations. Précurseur de ces rendez-vous, le mouvement des Marches semble avoir été largement relayé -voire dépassé- depuis lors. L'implication de ses militants dans bon nombre d'autres associations «altermondialistes», ainsi que dans l'organisation des Forums sociaux européens, nationaux et locaux laisse parfois penser que le mouvement s'est quelque peu essoufflé ou trop dispersé¹¹. Toutefois, la tenue régulière d'*Assemblées européennes des chômeuses, chômeurs et précaires en lutte* indique que les activités propres au Réseau des Marches n'ont pas complètement disparu pour autant¹².

Le Collectif belge des Marches européennes

Genèse

Dès 1996, différentes organisations belges vont se rassembler pour répondre à l'*Appel de Florence* lancé par les Marches. Leur objectif est double puisqu'il consiste d'une part à organiser, concrètement, l'accueil des marcheurs qui transiteront par la Belgique à la fin du

¹⁰ Sources : voir note précédente.

¹¹ Idée suggérée par D. Chabanet à la fin de son texte (2002 : 488) et révoquée lors d'une discussion menée dans le cadre de la 2^e *General Conference* de l'ECPR (atelier 21.4), Marbourg, 19/09/2003.

¹² La cinquième édition de ces assemblées s'est tenue le 14/11/2003 à Paris et a rassemblé plus de 300 personnes.

mois de mai 1997 et, d'autre part, à diffuser les revendications et analyses du Réseau des Marches et à transposer ces demandes et préoccupations à la réalité belge.

L'antenne des Marches qui se crée en Belgique n'apparaît donc pas de nulle part, mais résulte au contraire du travail mené en commun par différentes organisations préexistantes, essentiellement à Bruxelles, Liège et Charleroi (bien que d'autres groupes rejoignent aussi le mouvement, venus de Namur, La Louvière ou Verviers) : des associations pour la paix, la Ligue (francophone) des Droits de l'Homme, des associations de lutte contre la pauvreté, des militants anarchistes, communistes (même si le PCB a connu un sévère déclin dans les années 1990), trotskystes (du POS -Parti ouvrier socialiste-, section belge de la Quatrième Internationale, aux effectifs également réduits), socialistes et écologistes, ainsi que des responsables régionaux des deux principales organisations syndicales (CSC, chrétienne, et FGTB, socialiste).

L'organe «moteur» des Marches diffère cependant sensiblement d'une ville à l'autre puisqu'à Bruxelles et sur le plan national, c'est essentiellement l'Association pour la Paix (APP), issue de la mouvance communiste, qui accueille les réunions et met ses moyens (photocopieuse, etc.) au service du groupe naissant. Son permanent, J. Schuppisser, devient rapidement le porte-parole et l'animateur des Marches à Bruxelles. A Liège, c'est le mensuel C4¹³ et ses journalistes, particulièrement engagés sur le terrain social, qui vont lancer le mouvement et le coordonner. A Charleroi, c'est un groupe de SDF organisé autour de Solidarités nouvelles qui sera le plus actif dans les Marches.

Il semble que, tant à Liège et Charleroi que sur le plan national, les militants du POS ont joué (et jouent encore) un rôle indéniable dans le fonctionnement des Marches (*Le Soir* : 15/01/1999). Plus encore, l'investissement de militants (proches) de la Quatrième Internationale dans les différentes branches nationales du Réseau des Marches semble avoir favorisé, de par leur structuration en Internationale¹⁴, la mise sur pied des Marches et la convergence des analyses nationales au niveau européen. Ceci confirme et précise les observations posées par D. Chabanet (2002 : 469) au niveau européen.

Les marches de 1997 devant s'arrêter dans les trois grandes villes belges francophones, c'est surtout l'organisation pratique de l'accueil des marcheurs qui mobilisera l'énergie des regroupements décrits plus haut. L'analyse des politiques européennes, la diffusion des revendications des Marches et la mobilisation de manifestants pour le défilé d'Amsterdam constitueront les autres activités des groupements belges, mais de manière plus limitée.

Le passage des marcheurs par la Belgique donnera lieu à quelques activités de médiatisation du mouvement, qui trouveront écho dans la presse (voir *Le Soir* : 06/05/1997 et 26/05/97). D'autre part, la participation belge à la manifestation d'Amsterdam sera conséquente¹⁵, incluant des militants et responsables syndicaux régionaux. Et ce, malgré l'absence de consigne syndicale nationale officielle allant dans ce sens. Certains autocars transportant les manifestants belges seront néanmoins payés par des fonds syndicaux.

¹³ En Belgique, le C4 est le document que remet un employeur à un travailleur pour lui signifier son licenciement. C'est ce nom qu'a choisi de prendre ce journal engagé, permettant notamment à des chômeurs de s'exprimer.

¹⁴ D'autres éléments expliquent sans doute l'investissement particulier de ces militants trotskystes dans et à la base des Marches et illustrent leur apport à celles-ci : leur attachement à l'idée d'«auto-organisation des travailleurs», y compris sans emploi, ou leur volonté de travailler «en front» avec les secteurs les plus à gauche des organisations syndicales mais aussi avec d'autres mouvements sociaux (par exemple les mouvements des «sans»).

¹⁵ Deux ans plus tard, *Le Soir* (27/04/1999) rappellera que quelque 600 Liégeois s'étaient rendus dans la ville néerlandaise.

Consolidation

Le succès, en termes de mobilisation, enregistré par les Marches et leur point d'orgue amstellodamois, ainsi que la bonne entente régnant entre les différentes composantes de la branche belge des Marches, vont inciter à la poursuite de l'expérience dans le cadre de la préparation de la marche sur Cologne. Cette réussite va également crédibiliser le mouvement des Marches et ses revendications auprès des responsables syndicaux proches ou impliqués dans l'expérience d'Amsterdam.

Ce contexte, ainsi que celui de l'important mouvement mené par les chômeurs français en 1997-98, vont amener à la création de plusieurs organisations de chômeurs, d'initiative syndicale ou extra-syndicale¹⁶ (*Le Soir* : 10/12/1997, 16/12/97, 20/12/97, 19/01/1998 et 22/01/98). Ces mouvements vont revendiquer en particulier l'arrêt des contrôles pratiqués à cette époque par les inspecteurs de l'Office national de l'Emploi (Onem), ressemblant à de véritables perquisitions (sans mandat) au domicile des chômeurs afin de vérifier leur situation de famille¹⁷. Les organisations constitutives de la branche belge des Marches vont également s'impliquer dans cette lutte¹⁸ qui se prolongera jusqu'à l'été 2000, faisant aboutir une partie de ses revendications. Ce combat national trouvera un écho dans les publications du Réseau des Marches européennes (voir par exemple *Marches européennes/News*, Paris, n°10, avril 1999, p. 2).

Le type d'actions utilisées pour porter ces revendications diffère cependant selon les groupes. Rassemblements (dépassant rarement 250 personnes), «mini-manifestations» (*Le Soir* : 25/06/1998) et interpellations de mandataires politiques sont généralement d'usage. Toutefois, le groupe liégeois «Chômeurs pas chiens !», de tendance anarchiste-libertaire, se distinguera par des actions plus spectaculaires telles que l'utilisation du théâtre-action (notamment dans des files de pointage de chômeurs) ou l'entartage de la ministre de l'Emploi contestée.

La branche belge des Marches participera également à la grande manifestation syndicale consacrée à la défense de la Sécurité sociale, incluant plusieurs revendications portant sur la situation des chômeurs (*Le Soir* : 11/09/1998). L'organisation même d'un tel événement montre que les Marches ont amené les organisations syndicales belges à se pencher plus qu'auparavant sur les préoccupations de leurs affiliés sans emploi¹⁹.

Dans le même temps, le groupe belge des Marches développe des analyses portant sur les

¹⁶ Comme indiqué plus haut, les syndicats belges jouent un rôle incontournable dans l'existence des chômeurs et leurs démarches administratives quotidiennes. Ce n'est toutefois qu'au début des années 1980 que la CSC et la FGTB ont mis en place, timidement, des structures propres aux «travailleurs sans emploi», destinées à organiser ceux-ci, à définir les revendications propres des chômeurs et à promouvoir leurs intérêts spécifiques au sein et en dehors des organisations syndicales. Toutefois, ces «commissions de travailleurs sans emploi» avaient quasiment cessé toute activité à la moitié des années 1990.

¹⁷ Une personne isolée percevant une allocation de chômage plus élevée qu'un chômeur (ou, plus souvent, *une* chômeuse) cohabitant(e), et recevant des indemnités pendant une durée illimitée (à la différence des cohabitant(e)s qui peuvent être exclu(e)s du droit à l'indemnisation pour «chômage de longue durée»), l'Onem soupçonne beaucoup de chômeurs/ses de mentir sur leur situation de famille. Ainsi, les organisations de chômeurs apparues en 1997-98 ont particulièrement critiqué les «visites domiciliaires» au cours desquelles les inspecteurs de l'Onem recherchaient des traces de cohabitation telles que seconde brosse à dent ou sous-vêtements appartenant à une personne du sexe opposé.

¹⁸ Ainsi en attestent un article du *Soir* du 03/04/1998 et un tract signé du nom «Réseau Marches Européennes contre le Chômage, la Précarité, l'Exclusion et le Racisme» (sic), intitulé **1 chômeur averti en vaut 2. N°1/Septembre 1999**, distribué à Liège, et expliquant notamment « comment éviter les pièges de l'ONEM ».

¹⁹ La journaliste du *Soir* couvrant cet événement estimera ainsi que les syndicats sont « sans doute [...] poussés dans le dos par les comités de chômeurs, qui ont dénoncé [...] un problème que les syndicats se sont trop longtemps contentés de gérer ».

«Grandes orientations de politique économique» déterminées par l'Union européenne et leur traduction dans les politiques de l'emploi et de l'aide aux chômeurs et précaires menées sur le plan national par les Etats membres. Des rassemblements sont également organisés pour dénoncer ces faits (*Le Soir* : 30/04/1998 et 25/06/98).

Rupture

L'expérience belge des Marches, particulièrement entre 1997 et 1999, permet donc le rapprochement de militants issus de différents horizons politiques, associatifs et syndicaux et remet à l'avant-plan la question du sort réservé aux chômeurs par les pouvoirs publics, mais aussi par les organisations syndicales dans leurs propres rangs. Enfin, elle resitue les revendications des chômeurs belges dans un cadre d'analyse plus large, mettant en lumière le rôle de l'Europe dans ce domaine.

Deux événements vont cependant constituer un tournant majeur dans ce parcours. Comme en 1997, la branche belge des Marches prépare activement le passage à Bruxelles et Liège des marcheurs se rendant à Cologne en mai-juin 1999, ainsi que l'envoi de manifestants lors du défilé de clôture en Allemagne. Toutefois, lors de son passage à Liège, le cortège des marcheurs est détourné de l'itinéraire prévu initialement par le groupe local des Marches. Les membres de «Chômeurs pas chiens !» dévient les manifestants et lancent une occupation de 24 heures du bureau régional de l'Onem (Schmit & Spadoni, 2000 : 146-7 et *Le Soir* : 28/05/1999). Cette action, très médiatique et préparée dans le plus grand secret, est typique du mode de fonctionnement de ce collectif, pourtant membre du groupe liégeois des Marches. Un responsable régional (impliqué dans les Marches depuis 1997) du syndicat socialiste FGTB interviendra pour empêcher le directeur de l'Onem d'en appeler aux forces de l'ordre. Quelque 300 manifestants rejoindront le cortège de Cologne quelques jours plus tard, notamment grâce à des autocars cette fois encore financés par les organisations syndicales. Toutefois, cet épisode mettra un terme à la confiance mutuelle que s'accordaient jusque-là les différents partenaires membres du groupe liégeois des Marches.

A la même période, le groupe belge des Marches va répondre à un appel à proposition de la Commission européenne devant lui permettre de décrocher des subsides en vue de faciliter l'organisation de rencontres des militants du Réseau des Marches. Marie-Paule Connan, militante d'origine française arrivée dans le groupe belge des Marches dès 1997 et ancienne experte auprès de la Commission, va utiliser ses compétences acquises lors de son expérience européenne pour remplir ce projet. Le groupe belge des Marches n'ayant pas de statut légal à cette époque, les démarches sont entreprises au nom de l'Association pour la Paix. Une fois le subside obtenu (fin 1999), les responsables de l'APP vont se séparer, dans des conditions qui restent obscures, des autres militants des Marches. Cet épisode laissera des traces douloureuses parmi les militants désirant poursuivre le combat des Marches. De plus, privant non seulement les militants des Marches des précieux subsides espérés, cette rupture leur ôte en outre les quelques ressources matérielles que l'APP leur apportait : local de réunion, photocopies, etc., ainsi que le rôle central d'animateur que tenait le permanent de l'APP dans le groupe belge des Marches.

Reconstruction

En 1999-2000, la situation du groupe belge des Marches semble difficile. Les deux épisodes évoqués ci-dessus ont sérieusement mis à mal la confiance née entre les différentes composantes du mouvement et ont discrédité celui-ci aux yeux des militants impliqués à titre individuel. D'autre part, c'est à la même période que le «mouvement altermondialiste» prend son véritable essor. L'organisation ATTAC fraîchement née attire un certain nombre de militants qui s'étaient ou auraient pu s'impliquer dans les Marches. L'enjeu du chômage lui-même devient moins saillant : les chiffres officiels de demandeurs d'emploi sont nettement repartis à la baisse, les mobilisations de chômeurs commencent à payer et les sans emploi désireux de s'engager pour la défense de leurs droits peuvent à présent le faire, à la différence de 1996-97, dans d'autres groupes apparus notamment sous l'effet du combat des Marches européennes. Enfin, si les marches vers Amsterdam puis Cologne et leur préparation ont servi de moteur aux activités du groupe belge, de tels événements ne sont

plus réellement prévus, les sommets altermondialistes faisant leur apparition, bien au-delà du seul mouvement des Marches européennes.

Quelques personnes décident néanmoins de maintenir une activité des Marches en Belgique, malgré l'absence de soutien syndical et la perte de nombreux membres. Le poids des militants du POS au sein de l'organisation en devient d'autant plus important, même s'il serait erroné d'envisager le groupe belge des Marches comme un appendice de la Quatrième Internationale. La poursuite d'activités spécifiques des Marches a d'ailleurs suscité le débat au sein même du POS, certains de ses militants quittant eux aussi les Marches.

L'une des premières tâches accomplies est de doter le groupe d'un nom et de statuts officiels, ce qui sera chose faite en janvier 2001 quand naîtra le *Collectif belge des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions*. Parallèlement à cela, le travail d'analyse des documents européens (Grandes orientations de politique économique, Lignes directrices pour l'emploi, Charte des droits fondamentaux et, plus tard, travaux de la Convention européenne), largement entamé dès 1997, apparaît de plus en plus visiblement comme une activité majeure du Collectif belge des Marches²⁰.

Incontestablement, M.-P. Connan apparaît ici comme une clé d'explication de ce phénomène d'«expertise». En effet, son parcours professionnel d'experte à la Commission européenne d'abord, auprès de la *Fédération européenne des retraité(e)s et des personnes âgées* (Ferpa) ensuite, lui ont permis d'acquérir et de conserver une capacité d'analyse des documents européens, ainsi qu'un accès aisé à ceux-ci²¹. Avant le développement d'internet et la mise en ligne systématique des documents officiels par la Commission, de telles facilités se sont avérées précieuses non seulement pour la branche belge des Marches, mais plus largement pour l'ensemble du Réseau au niveau européen.

Sans risque de se tromper, l'on peut affirmer que le Collectif belge des Marches, et en particulier M.-P. Connan, ont joué un rôle central dans l'apport de documents et leur analyse au Réseau européen et, partant, ont influencé de manière significative les grandes lignes des Marches européennes sur des questions telles que celles évoquées plus haut. En attestent les nombreuses contributions, solidement documentées et argumentées, de M.-P. Connan et du Collectif belge des Marches aux journaux et ouvrages édités par le Réseau des Marches européennes ou certains de ses membres (*Marches européennes/News* : n° spécial, novembre 1999 ; n°16, juillet 2000 ; n°17, octobre 2000 ; n°19, juillet 2001 ; n°20, décembre 2001 ; Schmit & Spadoni, 2000 : 42-9 ; AC I, APEIS, MNCP, 2001 : 82-91). Souvent, ces analyses sont prolongées ou anticipées par d'autres textes internes du Réseau, également signés par M.-P. Connan.

Si le développement d'internet a permis aux membres d'autres sections nationales des Marches de se procurer eux aussi, plus facilement qu'en 1997, les documents officiels produits par les institutions européennes, le Collectif belge continue assurément d'apporter l'analyse de ces documents. Et le développement de l'informatique a également permis au Collectif belge de faire circuler plus facilement et rapidement ces analyses, et de les alimenter en recevant les observations nationales réalisées par les autres branches des Marches par rapport aux politiques sociales menées dans leurs Etats respectifs.

Cette «expertise» ne nourrit pas seulement le Réseau des Marches au niveau européen. Sur le terrain belge également, le rôle du Collectif des Marches a changé au fil du temps. Sa

²⁰ La place manque pour présenter ici le *contenu* des analyses consacrées par les Marches à ces textes. Sur ce point, voir notamment *Marches européennes*, 1997, AC I, APEIS, MNCP, 2001, Debunne, 2003 et *Marches européennes/News*, n°19, juillet 2001.

²¹ Notamment via Georges Debunne, ancien secrétaire général de la FGTB, cofondateur et ancien président de la CES et fondateur et président de la Ferpa (Debunne, 2003 : 89-98), dont elle par ailleurs la compagne.

capacité de mobilisation, déjà limitée entre 1997 et 1999, mais qui avait tout de même permis l'organisation de quelques rassemblements et la participation de quelques centaines de manifestants aux cortèges d'Amsterdam et de Cologne, s'est avérée de plus en plus restreinte. Ainsi, lors d'une réunion préparant la participation du Collectif à la seconde grande manifestation organisée le 20/05/2001 par les syndicats belges pour défendre la Sécurité sociale, l'idée a été avancée de réaliser quinze pancartes exprimant, sous le slogan «en euro, c'est combien ta misère ?», les montants des allocations sociales auxquelles chômeurs et précaires ont droit dans chacun des Etats membres²². Naïvement, j'ai demandé au cours de cette rencontre aux cinq ou six personnes présentes **qui** porterait chacune de ces quinze pancartes. Dans le cortège, ce sont finalement deux personnes qui tenaient une corde à laquelle pendaient les quinze fiches nationales.

Si le Collectif belge des Marches ne peut donc pas -loin de là- apporter de nombreuses «troupes» aux mobilisations sociales nationales et internationales, il prend néanmoins une part active à ces mouvements. Ses principaux militants sont nettement impliqués dans l'organisation du Forum social de Belgique, de certains Forums sociaux locaux, ainsi même que du Forum social européen. Ils relayent dans ces instances les combats principaux des Marches, dont celui contre la Charte européenne des droits fondamentaux, sur base des analyses réalisées par M.-P. Connan et discutées au sein du Réseau européen. Il est probable que l'action du Réseau des Marches européennes, et en particulier, à l'origine, du Collectif belge, soit en partie responsable de l'attention toute particulière accordée à cette Charte dans les discussions du récent Forum social européen tenu à Paris.

Sur le terrain des luttes sociales strictement nationales, l'apport, en termes d'analyse, du Collectif belge est également palpable. Ainsi, ce sont ses militants qui ont mis clairement en avant que la réforme du minimum de moyens d'existence («minimex») opérée en 2001-02 par le gouvernement belge répondait à des exigences européennes en matière de restriction de l'accès à l'aide sociale et de mise au travail accrue des bénéficiaires de cette aide (voir Faniel : 2003). Ils ont en outre contribué à donner l'alerte sur cette réforme (Connan, 2002). D'autre part, si les organisations syndicales belges ne sont plus du tout impliquées dans les Marches depuis la rupture de 1999, certains membres du Collectif sont néanmoins conviés à donner leur point de vue lors de réunions des travailleurs sans emploi de la FGTB wallonne. Estimant que les syndicats restent des acteurs incontournables en Belgique, en particulier en ce qui concerne les problématiques relatives aux chômeurs, le Collectif belge des Marches a également adressé à plusieurs reprises aux militants et dirigeants de la FGTB et de la CSC des appels à la lutte, contre la réforme du minimex précitée ou contre la Charte européenne des droits fondamentaux. A nouveau, il semble que ces efforts ne soient pas totalement vains à en juger par le changement de position, sur ce point, des trois grandes organisations syndicales belges, particulièrement remarqué au sein de la Confédération européenne des syndicats -CES (Communiqué de presse commun FGTB-CSC-CGSLB du 10/07/2003).

Conclusion

Cette recherche consacrée à la place du Collectif belge des Marches européennes au sein du Réseau européen d'une part, et du paysage socio-politique belge d'autre part, a tenté de montrer comment les pratiques, mobilisations et analyses d'un groupe que l'on peut qualifier d'«altermondialiste» parviennent à articuler préoccupations et actions nationales et

²² Cette campagne, menée dans différents pays par les composantes du Réseau des Marches européennes, était d'autant plus frappante qu'elle comparait les montants convertis en euros avant même l'apparition des billets et pièces libellés dans cette monnaie et qu'elle indiquait clairement que dans certains Etats, cette aide est très faible (Espagne et Portugal), voire inexistante (Grèce). A l'instar de ce que réclame la Ferpa pour les retraités (indiquant à nouveau l'influence du parcours personnel de M.-P. Connan sur la définition de certaines revendications du Réseau des Marches européennes), les Marches exigent la fixation d'un pourcentage déterminé du PIB de chaque Etat comme niveau minimum du revenu à octroyer aux chômeurs et précaires (en l'occurrence, 50%).

internationales.

Ce texte s'est penché sur les origines de l'un des éléments du répertoire d'action collective privilégiés par le groupe étudié, la marche. Il s'est également attaché à souligner le type de ressources mobilisées par le groupe belge des Marches : préexistence d'associations et organisations (y compris syndicales) se coalisant pour mettre sur pied des branches nationale et locales des Marches, apport de certaines ressources par ces associations (financement, locaux de réunion, carnets d'adresses de militants, membres mobilisables pour les manifestations d'Amsterdam et de Cologne, connaissance et habitude du militantisme, etc.) ou encore capacité d'accéder aux documents clés élaborés par les institutions européennes, de les analyser et de diffuser ces textes et leur analyse à travers le Réseau des Marches européennes. Mais j'ai indiqué également que ces ressources sont souvent limitées et peuvent rapidement disparaître, comme ce fut le cas lors de la rupture d'avec les organisations syndicales ou l'Association pour la Paix.

La structure des opportunités politiques propre à la Belgique a également influencé de manière incontestable l'expérience de la branche nationale des Marches. Ainsi en va-t-il du poids prépondérant des organisations syndicales, en particulier en ce qui concerne les thématiques relatives à la situation des chômeurs. Cette caractéristique du «modèle social belge» a un double impact : d'une part la situation des chômeurs apparaît moins rude en Belgique que dans d'autres pays européens, les syndicats étant traditionnellement attentifs à la condition de cette partie de leurs affiliés. Mais d'autre part, il est très difficile de mobiliser les sans emploi en dehors des structures syndicales classiques. Les Marches en ont fait l'expérience en Belgique, même si leur action a sans doute eu pour effet, comme on l'a vu, de pousser les syndicats à reprendre en charge davantage qu'auparavant la défense des intérêts des chômeurs et leur organisation. Si les syndicats belges sont traditionnellement très favorables à la construction européenne, cette recherche a montré que, sur ce point également, l'action des Marches a certainement contribué à la prise de distance de la FGVB vis-à-vis du projet de Constitution européenne, que le syndicat socialiste n'hésite plus à critiquer, y compris au sein de la CES. Enfin, la faiblesse structurelle des partis d'extrême-gauche en Belgique est aussi l'une des données avec lesquelles les Marches ont dû composer dans ce pays. PCB et POS ne sont en rien comparables à leurs équivalents français (PCF et LCR) quant à leurs capacités de mobilisation ou de médiatisation d'une lutte.

Ces caractéristiques du paysage socio-politique national n'ont cependant pas empêché la branche belge des Marches de mettre sur pied ou de participer à différentes mobilisations. Mobilisations qui répondent aux différentes catégories d'«européanisation de l'action collective» envisagées par D. Chabanet et rappelées plus haut : la «protestation intérieure coordonnée» caractérise l'expérience même des Marches, coordination d'organisations luttant dans leur pays pour l'amélioration de la situation des chômeurs. Mais lors des contre-sommets européens, des Assemblées européennes des chômeuses, chômeurs et précaires en lutte ou dans leur combat commun contre la Charte européenne des droits fondamentaux, les Marches semblent davantage mener un «conflit transnational», qui prend le visage de «protestations intérieures» quand on observe le combat des différentes branches nationales du Réseau, par exemple contre la Charte. Enfin, les actions des Marches correspondent d'une certaine manière à une forme d'«externalisation de la protestation» quand sont contestées des orientations prises au niveau communautaire appelées à se traduire, à court ou moyen termes, en politiques nationales touchant les systèmes de protection sociale des différents Etats membres.

Toutefois, cette recherche a clairement indiqué que les mobilisations menées par la branche belge des Marches, si elles ont eu un certain impact et ont amorcé certaines évolutions sur la scène belge et à l'intérieur même des mouvements sociaux et syndicaux nationaux, n'ont été que d'une ampleur limitée, voire franchement restreinte ces dernières années. L'expertise développée par le groupe belge des Marches et transmise à travers le Réseau européen et au sein du mouvement social belge s'est par contre développée assez tôt et a pris depuis plusieurs années le pas sur la dimension de mobilisation des pratiques du Collectif. Ceci

amène à préciser quelque peu l'hypothèse posée au début de cette recherche, puisque l'expertise est apparue rapidement au sein de la branche belge des Marches et que la participation du Collectif à des mobilisations n'a pas tout à fait disparu. C'est donc plutôt l'équilibre entre ces deux types de pratiques qui s'est modifié au cours de l'existence du groupe belge des Marches et il apparaît exagéré de parler de *remplacement* pur et simple d'une forme d'action par une autre.

A travers cette recherche, mon propos n'est donc absolument pas de prétendre que le Collectif belge des Marches est la clef de voûte du Réseau européen, indispensable à l'existence même du mouvement. J'ai au contraire montré qu'en termes de mobilisation (élément important de la visibilité d'un tel mouvement), son poids est assez réduit, voire parfois tout à fait problématique. Mais cette étude montre également que par le biais de ses réflexions et de l'expertise qu'il développe, un tel collectif national peut jouer un rôle dépassant le faible nombre de ses militants et s'imposer comme un acteur important, tant au sein de l'ensemble plus vaste auquel il appartient (en l'occurrence, le Réseau des Marches européennes) que dans le paysage socio-politique national dans lequel il évolue. Un tel groupe s'avère d'autre part être en mesure d'articuler pratiques et réflexions menées sur le plan européen et dans le cadre national.

Références

- AC !, APEIS, MNCP, *Précarité : points de vue du mouvement social*, Paris, Syllepse, 2001, « Données & arguments », Tome 3.
- AGUITON, Christophe, « Le réseau des marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions », in BOUAL, Jean-Claude (dir.), *Vers une société civile européenne ?*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1999, pp. 83-7.
- AGUITON, Christophe, *Le monde nous appartient*, Paris, Plon, 2001.
- ARCO, Etienne, « Le taux de syndicalisation 1982-1991 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, n°1386, 1993.
- ARCO, Etienne, AUSSEMS, Magali, « Implantation syndicale et taux de syndicalisation (1992-2000) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, n°1781, 2002.
- BARTHÉLÉMY, Martine, « Associations et syndicats dans le mouvement social », *Cahiers de Ressay*, Paris, n°3-4, juin 2000, « Les acteurs de la mobilisation sociale : associations, partis et syndicats », pp. 22-3.
- BELLAL, Selma, BERNS, Thomas, CANTELLI, Fabrizio, FANIEL, Jean (coord.), *Syndicats et société civile : des liens à (re)découvrir*, Bruxelles, Labor, 2003.
- BÉROUD, Sophie, MOURIAUX, René, VAKALOULIS, Michel, *Le mouvement social en France. Essai de sociologie politique*, Paris, La Dispute, 1998.
- CHABANET, Didier, « Les marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions », in BALME, Richard, CHABANET, Didier, WRIGHT, Vincent (éd.), *L'action collective en Europe. Collective Action in Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 461-493.
- CHAGNOLLAUD, Dominique, *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, 1997.
- CONNAN, Marie-Paule, « Contre-feux allumés pour résister au projet de loi sur la réforme du minimex », *Communication présentée au 2^e Congrès de l'Association belge de Science politique (ABSP) – Communauté française de Belgique*, Bruxelles, 15/03/2002.
- DEBOUZY, Marianne, « Les marches de protestation aux Etats-Unis (XIX^e-XX^e siècles) », *Le Mouvement social*, Paris, n°202, janvier-mars 2003, pp. 15-41.
- DEBUNNE, Georges, *A quand l'Europe sociale ?*, Paris, Syllepse, 2003.
- DEMAZIÈRE, Didier, PIGNONI, Maria Teresa, *Chômeurs : du silence à la révolte*, Paris, Hachette, 1998.
- EBBINGHAUS, Bernhard, VISSER, Jelle, *Trade Unions in Western Europe since 1945*, Londres,

Macmillan, 2000.

FANIEL, Jean, « The Unemployed in Belgium and France. A Different Way of Mobilizing », *Communication présentée au XV^e Congrès mondial de l'Association internationale de sociologie (AIS). Comité de recherche sur les classes sociales et les mouvements sociaux (RC 47)*, Brisbane (Australie), 12/07/2002.

FANIEL, Jean, « Associations et syndicats face à la réforme du minimex », in BELLAL, Selma, BERNS, Thomas, CANTELLI, Fabrizio, FANIEL, Jean (coord.), *Syndicats et société civile : des liens à (re)découvrir*, Bruxelles, Labor, 2003, pp. 103-116.

FILLIEULE, Olivier, « Conscience politique, persuasion et mobilisation des engagements. L'exemple du syndicat des chômeurs, 1983-1989 », in FILLIEULE, Olivier (éd.), *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 123-157.

FILLIEULE, Olivier, « Lecture critique : Demazière, Didier, Pignoni, Maria Teresa, *Chômeurs : du silence à la révolte. Sociologie d'une vie collective*, Paris, Hachette Littératures, 1999, 261 pp. (Forum) », *Revue française de science politique*, Paris, vol. 50, n°2, 2000, pp. 356-8.

FILLIEULE, Olivier, PÉCHU, Cécile, *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993.

GENARD, Jean-Louis, « L'émergence de l'associatif comme projet social, politique et culturel », *Pyramides*, Bruxelles, n°6, automne 2002, pp. 31-51.

GIUGNI, Marco G., « L'étude de l'action collective entre deux traditions sociologiques », *Revue suisse de science politique*, Genève, vol. 2, n°1, printemps 1996, pp. 23-51.

HELLEMANS, Staf, « Nieuwe sociale bewegingen in de Belgische politiek. Een impressie », *Res Publica*, Louvain, vol. 35, n°2, 1993, pp. 197-211.

IMIG, Doug, TARROW, Sidney, « La contestation politique dans l'Europe en formation », in BALME, Richard, CHABANET, Didier, WRIGHT, Vincent (éd.), *L'action collective en Europe. Collective Action in Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 195-225.

LAFARGUE, Jérôme, *La Protestation collective*, Paris, Nathan, 1998.

LAZARSFELD, Paul F., JAHODA, Marie, ZEISEL, Hans, *Die Arbeitslosen von Marienthal: ein soziographischer Versuch über die Wirkungen langandauernder Arbeitslosigkeit*, Leipzig, Hirzel, 1933. *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, éd. de Minuit, 1981.

LÉVY, Catherine, *Vivre au minimum. Enquête dans l'Europe de la précarité*, Paris, La Dispute, 2003.

Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions, *Europe Modes d'emploi*, Paris, Syllepse, 1997.

MATHERS, Andy, « Euromarch-The Struggle for a Social Europe », *Capital & Class*, Londres, n°68, 1999, pp. 15-19.

MAURER, Sophie, *Les chômeurs en action (décembre 1997 - mars 1998). Mobilisation collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan, 2001.

NEVEU, Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, 1996.

PIGENET, Michel, TARTAKOWSKY, Danielle, « Les territoires des mouvements sociaux. Les marches aux XIX^e et XX^e siècles », *Le Mouvement social*, Paris, n°202, janvier-mars 2003, pp. 3-13.

PIGENET, Michel, TARTAKOWSKY, Danielle, « Les marches en France aux XIX^e et XX^e siècles : récurrence et métamorphose d'une démonstration collective », *Le Mouvement social*, Paris, n°202, janvier-mars 2003, pp. 69-94.

PIGENET, Michel, TARTAKOWSKY, Danielle (dir.), « Les Marches », *Le Mouvement social*, Paris, n°202, janvier-mars 2003, pp. 3-182.

RIHOUX, Benoît, MOLITOR, Michel, « Les nouveaux mouvements sociaux en Belgique francophone : l'unité dans la diversité ? », *Recherches sociologiques*, Louvain-la-Neuve, vol. 28, n°1, 1997, pp. 59-78.

ROYALL, Frédéric, « Collective Actions and Disadvantaged Groups in Ireland and France 1987-99: The Case of the Unemployed », *Irish Political Studies*, vol. 15, 2000, 83-103.

ROYALL, Frédéric, « Building Solidarity Across National Boundaries: The Case of Affiliates of the European Network of the Unemployed », *Journal of European Area Studies*, Londres, vol. 10, n°2, novembre 2002, pp. 243-58.

SALMON, Jean-Marc, *Le désir de société. Des restos du cœur au mouvement des chômeurs*, Paris, La découverte, 1998, 331 pp.

SCHMITT, Bertrand, SPADONI, Patrice, *Les sentiers de la colère. 105472 kilomètres à pied contre le chômage*, Paris, L'esprit frappeur, 2000.

TARTAKOWSKY, Danielle, « Syndicats et mobilisations de chômeurs dans les années trente », *Cahiers de Ressay*, Paris, n°3-4, juin 2000, « Les acteurs de la mobilisation sociale : associations, partis et syndicats », pp. 16-21.

VANTHEMSCHE, Guy, *Le chômage en Belgique de 1929 à 1940*, Bruxelles, Labor, 1994.